



AVIS PUBLIC

Conclusion d'un bail commercial

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée et en conformité avec l'article 7 du *Code municipal du Québec*, que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) a signé un bail commercial avec la Caisse Desjardins Beauharnois, le 1^{er} avril 2019, pour la location d'une superficie de 550 pi² de l'immeuble situé au 150, rue Principale, à Saint-Louis-de-Gonzague. Le coût de location annuel du local s'élève à 7 450 \$.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 25^e jour d'avril 2019.

Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière